

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE39

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« entre tous les droits fondamentaux précités »,

les mots :

« des droits fondamentaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.